

Le 18 juillet 2019

*Communiqué de presse*

## **La CCI Paris Ile-de-France et la Métropole du Grand Paris s'engagent pour l'attractivité du territoire métropolitain**

**Didier Kling, président de la CCI Paris Ile-de-France, et Patrick Ollier, président de la Métropole du Grand Paris (MGP), ont signé ce jeudi 18 juillet une convention de partenariat triennale, dont le montant global s'élève à 300 000 euros, visant à renforcer le rayonnement et l'attractivité du territoire métropolitain.**

Cet accord s'inscrit dans un contexte d'accélération des mutations économiques et de transition digitale. Il vise à une meilleure coordination entre les acteurs pour rendre encore plus attractive la Métropole du Grand Paris vis-à-vis des acteurs économiques.

« *Nous souhaitons accroître nos relations constructives et opérationnelles avec la CCI Paris Ile-de-France pour améliorer les services apportés aux entreprises, commerces, jeunes et salariés de la Métropole* » précise Patrick Ollier, président de la Métropole du Grand Paris.

Par cette convention, la CCI Paris Ile-de-France (CCIR) et la Métropole du Grand Paris (MGP) s'engagent à mettre en œuvre un programme d'actions déclinant opérationnellement pour la période 2019-2020 trois grands axes de travail :

- **Améliorer la qualité de vie des populations et favoriser la diversité ainsi que l'attractivité du tissu économique métropolitain en soutenant et accompagnant la revitalisation des centres-villes** et la mutation du commerce métropolitain, prolongeant le travail mené par William Delannoy, conseiller métropolitain délégué aux services et commerces de proximité.

Des actions seront menées également pour renforcer le rayonnement international de la Métropole, notamment l'implication dans les grands événements comme les Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024. La Métropole et la CCIR s'engagent aussi à promouvoir le modèle de **l'économie circulaire** auprès des acteurs économiques du territoire. Il s'agit d'une stratégie métropolitaine pilotée par Xavier Lemoine, vice-président délégué à l'Economie circulaire, à l'Economie collaborative et à l'Economie sociale et solidaire.

- **Conforter l'attractivité et le rayonnement métropolitains en soutenant des dispositifs ciblés sur les TPE-PME notamment en matière de transition numérique.** Cet axe s'inscrit dans le cadre du Schéma Métropolitain d'Aménagement Numérique (SMAN) élaboré sous l'impulsion de Daniel-Georges Courtois, vice-président délégué au numérique et à la Métropole intelligente. La Métropole du Grand Paris soutiendra le déploiement de la **boutique connectée nomade** portée par la CCI Paris Ile-de-France. Les communes sollicitant ce pop-up store itinérant, qui va à la rencontre des commerçants et artisans, pourront bénéficier d'une aide financière de la Métropole.

« *Pour faciliter l'accès des start-up aux appels à projets et consultations relatives à la construction de la « métropole intelligente », ceux proposés par la Métropole du Grand Paris seront mis en ligne sur notre plateforme web [ccibusiness-grandparis.fr](http://ccibusiness-grandparis.fr)* » précise Didier Kling, président de la CCI Paris Ile-de-France.

« Et les informations relatives aux initiatives de la Métropole seront également disponibles dans l'onglet « Smart City » de la plateforme ».

- **Mieux appréhender les enjeux de développement économique et d'aménagement**, une politique à laquelle œuvre André Santini, vice-président délégué à la Stratégie Economique à la Métropole. Ainsi, la CCI Paris Ile-de-France apportera à la Métropole du Grand Paris son expertise, tout particulièrement sur les zones d'activités économiques, la logistique urbaine et l'analyse économique territoriale en lien avec les travaux conduits par Éric Cesari, vice-président délégué à l'Immobilier d'entreprises et aux Quartiers d'affaires. La CCIR fait partie des premiers signataires du **Pacte pour une logistique métropolitaine** qui réunit 78 acteurs publics et privés dont 18 communes. Les travaux pilotés par Patrick Braouezec, vice-président délégué aux Relations avec les EPCI de grande couronne, à la Coopération entre les Territoires et à la Logistique Métropolitaine, portent sur la mutualisation des usages des espaces dédiés à la logistique au sein de la Métropole. Par ailleurs, le Conseil de développement (CODEV), instance consultative, présidée par Méka Brunel, Directrice de GECINA, alimente régulièrement et participe activement aux réflexions de la Métropole du Grand Paris.

Dans le cadre du développement de sa nouvelle organisation, la CCI Paris Ile-de-France noue des collaborations constructives et opérationnelles avec des acteurs importants du territoire comme la Métropole du Grand Paris. Elle renforce ainsi ses missions d'accompagnement des entreprises et de développement économique et fait bénéficier ses partenaires d'une proximité locale grâce à son réseau de CCI départementales et territoriales.

---

Relations presse :

CCI Paris Ile-de-France : Pauline LAUNAY – 01 55 65 70 52 - [plaunay@cci-paris-idf.fr](mailto:plaunay@cci-paris-idf.fr)

Métropole du Grand Paris : Maria BREIDY - 01 82 28 78 00 – [maria.breidy@metropolegrandparis.fr](mailto:maria.breidy@metropolegrandparis.fr)